



Nidda

Michna 7 - Chapitre 6

כל שְׁחִיב בְּרֵאשִׁית הַגִּז, חֵיב בַּמִּתְנוֹת. וְיֵשׁ שְׁחִיב בַּמִּתְנוֹת וְאִינוֹ
חֵיב בְּרֵאשִׁית הַגִּז:

Tout [bétail] qui a l'obligation de la première tonte [c'est-à-dire l'obligation, lorsqu'on tond ses brebis, de donner une partie de la toison à un Kohen] a aussi l'obligation des dons [aux Kohanim] [c'est-à-dire lorsqu'on abat un animal, l'obligation de donner certaines parties de sa toison à un Kohen]. Mais il peut y avoir [du bétail] qui a l'obligation des dons [au Kohanim] mais qui n'a pas l'obligation de la première tonte.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions